

LES PENSIONS

LA PROTECTION DES CHEMINOTS RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour discuter d'une question urgente, soit le sort réservé aux cheminots retraités. Étant donné que les prestations du régime de pensions du Canadien National sont augmentées «au coup pour coup» et de façon incohérente, défavorisant les employés qui ont pris leur retraite avant 1973; étant donné que les pensionnés du Canadien Pacifique sont encore plus mal lotis que ceux du Canadien National; enfin, étant donné qu'on n'a mis en œuvre qu'un petit nombre seulement des recommandations utiles formulées pour la première fois il y a quatre ans de cela dans le rapport Hall, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre presse le ministre des Transports et le ministre du Travail de communiquer avec les dirigeants du Canadien National et du Canadien Pacifique, et qu'elle exhorte également les syndicats des cheminots à défendre énergiquement les intérêts des retraités, afin d'assurer une meilleure protection à ces derniers car il leur est difficile de faire face à un coût de la vie toujours à la hausse.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES SERVICES POLICIERS DANS LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné que le sous-ministre adjoint principal du ministère du Solliciteur général a menacé la semaine dernière les huit gouvernements provinciaux ayant signé des contrats avec la GRC de leur imposer unilatéralement de nouveaux tarifs, à moins qu'ils ne conviennent de conclure une entente avec le gouvernement fédéral; et étant donné que ces tarifs représentent une augmentation de plus de 100 p. 100 dans certains cas, et qu'ils constituent un pillage inadmissible des fonds des provinces et des municipalités, je propose, appuyé par le député de Nunatsiak (M. Ittinuar):

Que la Chambre ordonne au solliciteur général de mettre fin à sa politique de confrontation avec les provinces qui négocient des contrats avec la GRC, de faire aux provinces et aux municipalités une proposition beaucoup plus équitable relativement au coût, et aussi en ce qui a trait à l'imputabilité de la GRC devant les procureurs généraux des provinces, et enfin de cesser de prendre des initiatives qui pourraient fort bien menacer de faire éclater la GRC au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET DE PÉRÉQUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je voudrais soulever une question sur laquelle tous les partis à la Chambre pourraient s'entendre. L'accord sur la péréquation conclu entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces prend fin le 31 mars 1982. Il faut le reformuler et il est essentiel que le Parlement participe à cette formulation. Je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil privé de former un groupe d'étude de sept députés chargé de faire enquête au nom de la Chambre sur tous les accords de transfert et de péréquation entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les autorités des territoires, afin d'arriver sans affrontement à une entente sur un partage équitable des revenus avant la date d'expiration de l'accord présentement en vigueur.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'EFFET NÉFASTE SUR L'ÉCONOMIE

M. Len. Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Canada se trouve présentement dans une situation économique très grave, et le ministre le sait. Prendra-t-il les mesures nécessaires pour accorder la toute première priorité à la production de pétrole afin d'améliorer la situation économique au Canada? Les politiques du ministre sont en train de chasser l'industrie, les plate-formes de forage, les experts et les capitaux vers les États-Unis. Le ministre sait-il que sa politique nuit à la conjoncture économique canadienne et qu'elle est en train de nous transformer en un pays qui mendie du pétrole au lieu de nous permettre de devenir un pays de pointe dans ce secteur.

● (1415)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le 20 janvier dernier on comptait 532 plates-formes de forage en service au Canada, par rapport à 496 le 22 janvier 1980. En fait, pour la même période, les activités de forage se sont maintenues à un niveau nettement supérieur à celui de 1980. L'industrie pétrolière est d'une importance fondamentale et le gouvernement a d'ailleurs fait connaître sa position à cet égard dans le discours du Trône et dans le Programme énergétique national en déclarant que le secteur de l'énergie devrait être le principal moteur de l'économie canadienne dans les années 80. Voilà la position du gouvernement et voilà pourquoi nous avons proposé un programme énergétique qui permettra à cette industrie de devenir l'un des principaux artisans du développement du Canada.